CANADA

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

LIBI • NUMÉRO 003 • 1re SESSION • 38e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 4 mai 2005

Coprésidentes

La sénatrice Marilyn Trenholme Counsell
Mme Susan Kadis

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

http://www.parl.gc.ca

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

Le mercredi 4 mai 2005

● (1640)

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Veuillez excuser mon retard. Bienvenue à tous.

Je pense que les membres du comité ont été informés du sujet à l'ordre du jour, à savoir le budget des dépenses 2005-2006. M. Finsten va nous présenter un bref exposé.

Monsieur Finsten, je vous en prie.

M. Hugh Finsten (bibliothécaire parlementaire associé, Bibliothèque du Parlement): Merci, madame la présidente.

Je suis le bibliothécaire parlementaire associé. Le poste de bibliothécaire parlementaire est à l'heure actuelle vacant. Richard Paré a pris sa retraite la semaine dernière, son poste est donc vacant et je crois savoir qu'un concours a été organisé pour combler ce poste.

Je vais présenter les autres dirigeants de la bibliothèque. J'ai ici Monique Boutin, directrice des finances, Lynn Brodie, directrice du service de ressources d'information et de documentation et Dianne Brydon, directrice des programmes parlementaires destinés au public. Nous avons également notre directeur des ressources humaines, Roland Bonnaventure, et Pierre-Vincent Galipeau, chef du bureau des technologies de l'information, Alain Guimont, directeur de la planification corporative et Guylaine Rondeau, l'ancienne adjointe exécutive du bibliothécaire parlementaire.

Le budget total de la bibliothèque pour la période 2005-2006 est de 32 105 000 $. Cela représente une augmentation de 1,7 million de dollars par rapport à 2004-2005, soit 5,5 p. 100. Il comprend 3,9 p. 100 de dépenses obligatoires et 1,6 p. 100 de dépenses discrétionnaires.

Il y a dans le budget une somme de 25,9 millions de dollars destinée aux traitements. Quatre-vingt-un pour cent du budget total de 32 millions de dollars représente donc les salaires. Cela comprend le régime d'avantages sociaux, pour un montant de 4,6 millions de dollars. Les biens et services représentent 11 p. 100 du total, soit 3,5 millions de dollars. J'ai indiqué séparément les collections de la bibliothèque, soit 5 p. 100 du total ou 1,6 million de dollars, et notre budget pour les technologies de l'information qui représente 3 p. 100 ou 1,1 million de dollars de ce total.

Comme je l'ai indiqué, l'augmentation pour 2005-2006 est de 1,7 million de dollars. Nous avons nos dépenses obligatoires. La plus grosse partie de cette augmentation, soit 850 000 $, correspond aux augmentations de traitement. Ce sont des ententes qui étaient déjà signées—augmentation du traitement du personnel de soutien, du personnel non représenté, des guides, des étudiants, des techniciens bibliothécaires, des dirigeants et les nominations effectuées par décret. Cela représente la plus grosse partie des dépenses obligatoires.

Le reste représente la fourniture de services de locaux, soit 200 000 $. La Chambre et le Sénat s'occupaient au départ de fournir la papeterie mais nous avons repris cet aspect, ce qui entraîne une augmentation de 179 000 $ de notre budget. Il s'agit d'un transfert au sein de l'enveloppe parlementaire, parce que cette augmentation n'a pas pour effet d'augmenter le budget général du Parlement.

Nous avons également 40 000 $ de ressources supplémentaires pour le programme environnemental de la Colline et 43 000 $ pour le transfert du traitement d'un de nos bibliothécaires. Il y a un remboursement des fonds affectés aux rénovations de la bibliothèque pour un montant de 135 000 $, de sorte que cela n'augmente pas le budget. Cela a été pris sur les crédits supplémentaires.

Pour ce qui est des dépenses discrétionnaires, les communications et la bibliothèque représentent près de 309 000 $. Cela est un nouveau poste. Nous avons embauché deux employés supplémentaires pour les services généraux et de soutien. Cela représente deux postes à 100 000 $, qui comprend une nouvelle section pour notre section centrale d'information et nos activités et produits informatiques reliés à l'Internet. Enfin, nous avons notre programme de prix et de reconnaissance qui fait partie du nouveau programme de contrôle financier, et qui bénéficie d'une augmentation de 79 000 $.

Voilà un bref aperçu de notre budget, avec les augmentations et les totaux. Je suis prêt à répondre aux questions des membres du comité, madame la présidente.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Je vous remercie.

Avant de passer aux questions des membres, je suis sûre que vous avez lu les lettres que nous ont envoyées les présidents au sujet du poète officiel du Parlement. Ces lettres sont également accompagnées de notes d'information ainsi que de notes concernant le budget principal des dépenses et des extraits de la partie II de la documentation relative au budget principal.

Avez-vous des questions?

Oui, monsieur Vellacott.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Nous allons tous être obligés d'aller voter bientôt. J'aimerais poser une question au sujet du poète officiel.

Je pense que la poésie et le travail que font ces gens pour notre pays sont une excellente chose. J'ai toutefois quelques réticences à ce sujet parce que certains projets de loi nous ont été présentés à la Chambre des communes en nous disant que cela ne coûterait rien et que c'était un poste bénévole. On parle en ces termes, le projet de loi est adopté par la Chambre et tout d'un coup, le projet prend une autre dimension. J'ai le sentiment d'avoir été trompé, c'est ce que je dirais, au sujet du projet de loi présenté ici.

Ce n'est pas une grosse somme. Nous parlons maintenant d'une allocation de 37 000 $ avec peut-être 23 000 $ pour les déplacements.

En tant que membre du comité, je suis un peu gêné par le fait que nous avons adopté un peu naïvement ce projet de loi, en nous fiant aux propos tenus en Chambre, et que, tout à coup, comme je l'ai dit, le projet commence à prendre de l'ampleur et à évoluer tout seul. J'aimerais bien avoir une discussion à ce sujet, si d'autres veulent faire des commentaires.

Allons-nous prévoir un plafond à ces dépenses à un moment donné? Ce devait être au départ un poste bénévole. Il me semble que si nous devons accepter tout ceci, nous devrions le faire en toute connaissance de cause. Je pense que nous allons devoir admettre qu'il ne s'agit pas là d'un poste bénévole.

Je soupçonne que ce projet va progressivement évoluer sans que nous n'ayons à dire quoi que ce soit. Il pourrait fort bien prendre de l'ampleur, avec un personnel nombreux et ce genre de chose. J'aimerais bien savoir ce que pensent les autres de ce que ce projet de loi pourrait nous amener.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Il semble que le projet de loi concernant le poète officiel faisait partie de 2001. C'était ce qui était prévu à l'époque.

Y a-t-il d'autres commentaires?

M. Maurice Vellacott: C'est exact. Ce projet était perçu comme s'il avait pour effet de créer un poste de bénévole.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Oui, je pense que c'est ce que l'on croyait à l'époque.

Oui, monsieur Lapointe.

[*Français*]

Le sénateur Jean Lapointe (Saurel, Lib.): Je ne suis pas à la Chambre des communes et je ne sais donc pas comment ça a été présenté, mais j'ai vu le travail qu'a fait M. Bowering, le premier poète du Parlement. J'ai vu sur Internet le boulot incroyable que monsieur et son assistante ont accompli, et les chiffres qu'on nous présente ne me gênent pas du tout. J'ai une suggestion pour l'avenir: ne devrait-on pas avoir un deuxième poète? Je trouve que c'est absolument nécessaire quand on voit le travail que ces gens ont accompli auprès de nos jeunes partout au pays, qu'ils soient francophones ou anglophones. Je trouve que l'idée d'alterner — un ou une anglophone pour deux ans et un ou une francophone pour deux ans — est une aberration totale. On doit étudier la possibilité d'avoir un poète anglophone et un poète francophone à ce poste. C'est beaucoup plus important qu'on ne le croit. J'ai été impressionné par le travail du premier poète, M. Bowering, et si ses successeurs mettent autant de travail et apportent autant, alors le salaire qu'on leur accorde en est un de famine.

● (1645)

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Très bien. Il semble que s'il y en avait deux ensemble, il faudrait présenter un projet de loi, monsieur le sénateur.

Y a-t-il d'autres commentaires ou questions?

Monsieur Simard.

L'hon. Raymond Simard (Saint Boniface, Lib.): Oui. Je me demande si je peux obtenir une précision, madame la présidente.

Mon collègue parle d'un montant supplémentaire de 37 000 $. Est-ce bien ce qu'il a dit?

M. Maurice Vellacott: Eh bien, l'allocation totale serait de 37 000 $.

L'hon. Raymond Simard: Plus 23 000 $ pour les frais de déplacement et de subsistance. Est-ce bien exact? Ce n'est pas ce que je lis ici. Quels sont les chiffres exacts?

M. Maurice Vellacott: 25 000 $ plus 12 000 $, ce qui donne 37 000 $.

L'hon. Raymond Simard: Quel était le montant précédent?

M. Maurice Vellacott: Il y avait une allocation de 12 000 $

Le sénateur Jean Lapointe: Elle était de 12 ou de 13 000 $.

L'hon. Raymond Simard: Je voulais simplement obtenir une précision.

M. Maurice Vellacott: Je pense qu'elle était au départ de 12 000 $. Nous demandons un supplément de 25 000 $ à titre d'allocation.

Mme Monique Boutin (directrice, Division des finances et gestion du matériel, Bibliothèque du Parlement): Initialement, le montant total était de 22 000 $. Il y avait une allocation de 12 000 $ et 10 000 $ pour les frais, comme les déplacements entre Ottawa et d'autres lieux du Canada, les choses de ce genre.

L'hon. Raymond Simard: L'augmentation demandée va-t-elle avoir pour effet de faire passer cette somme de 12 à 25 000 $ ou à 37 000 $?

[*Français*]

Quelqu'un peut-il répondre à ma question?

Mme Monique Boutin: L'augmentation dont M. Paré parlait dans sa lettre visait à faire face à d'autres besoins immédiats. On s'entend sur le fait que la Bibliothèque du Parlement n'est que le recueil du poète, puisque c'est un poète parlementaire, mais on est à se demander ce que les parlementaires désirent faire. Souhaitent-ils, par exemple, mettre en place un programme de poètes? Le projet de loi définit-il plutôt un poste restreint, c'est-à-dire une nomination parlementaire? Des activités doivent-elles y être rattachées? C'est ce qu'on se demande en ce moment.

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Permettez-moi d'apporter un éclaircissement. Le montant supplémentaire est destiné à fournir un soutien administratif au poète officiel.

L'hon. Raymond Simard: Oui, un soutien administratif. C'est ce que j'avais compris. Le montant supplémentaire de 25 000 $ est pour le soutien administratif. Est-ce exact?

Une voix: Oui.

L'hon. Raymond Simard: Alors, pour le poète officiel, il y aurait une augmentation de...?

La coprésidente (Mme Susan Kadis): De 10 à 13 000 $.

M. Maurice Vellacott: C'est pour les déplacements, n'est-ce pas?

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Oui. Il n'y a donc rien d'autre que...

M. Maurice Vellacott: Non, permettez-moi de reprendre. On parle d'un montant supplémentaire de 25 000 $. Il y a donc 25 000 $ plus 12 000 $, ce qui donne 37 000 $. Est-ce bien exact?

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Oui.

M. Maurice Vellacott: C'est pour l'allocation et la façon dont elle dépense ou...

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Non, il faut que ce soit expressément pour des frais de déplacement, etc.

M. Maurice Vellacott: Non, vous faites erreur sur ce point.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Elle n'est pas payée directement.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell (Nouveau-Brunswick, Lib.)): Non. On parle frais de déplacement et de subsistance.

M. Maurice Vellacott: Vous regardez le deuxième point du troisième paragraphe où l'on dit :

> En outre, vu l'augmentation des coûts de voyage des deux dernières années, la Bibliothèque du Parlement demande l'autorisation d'accroître ses indemnités de séjour et de déplacements nationaux et internationaux de 10 000 $ à 13 000 $.

Très bien, vous dites donc que l'augmentation des allocations de déplacement va être de 10 à 13 000 $?

L'hon. Raymond Simard: C'est exact.

M. Maurice Vellacott: Mais l'allocation passe de...

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Je vais expliquer cette question de soutien administratif si vous le permettez. Il s'agit de frais de secrétariat et pour une aide logistique et de frais de bureau, notamment.

● (1650)

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Ce n'est pas un salaire.

M. Hugh Finsten: La lettre de M. Paré indiquait à l'avant-dernier paragraphe que pour le montant de l'allocation annuelle et des autres frais, «on révise[rait] les appointements annuels et autres dépenses liées à son poste à la fin du mandat du titulaire actuel». C'était la recommandation qui avait été faite au sujet de l'allocation et des autres dépenses.

M. Maurice Vellacott: Le montant total de cette chose que je ne sais pas très bien nommer, l'augmentation de 25 000 $ qui vient s'ajouter aux 12 000 $ nous donne maintenant une somme de 37 000 $—tout cela pourrait être regroupé dans une seule catégorie. Est-ce bien exact, Marilyn?

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Cela dépend de l'utilisation qui en est faite. Il est possible que le poète n'ait pas besoin d'autant de soutien administratif et logistique.

M. Maurice Vellacott: Ces sommes seront-elles versées sur présentation de pièces justificatives?

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Bien sûr.

M. Maurice Vellacott: Eh bien non, ce n'est pas du tout ce qui est mentionné. Je dois dire qu'on ne parle aucunement de pièces justificatives. On dit simplement que telle somme est pour telle chose. Ils vont donc verser ces sommes? Vont-ils dire «Je veux payer un tel pour qu'il s'occupe de mes courriels et pour le reste»? Ce n'est pas très clair.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Si nous présentons une motion aujourd'hui, je pense que cela devrait y figurer.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Il faudrait préciser tout cela dans une motion, absolument.

M. Maurice Vellacott: Pouvez-vous me rappeler qui a présenté cette demande? Ce doit être les présidents.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Oui, les deux présidents.

Il serait bon d'avoir une motion n'est-ce pas?

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Oui, il serait bon d'avoir une motion et je vous encourage à en présenter une. Nous pourrions ainsi préciser à quoi seraient utilisés ces fonds.

M. Maurice Vellacott: Oui, parce que cela ne constitue pas une réclamation... s'agit-il d'un salaire qui va être versé ou serait-ce automatique pour cette personne ou faudra-t-il des pièces justificatives...

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Cela devrait être précisé. Nous devrions préciser cela, absolument.

Voulez-vous présenter une motion, sénateur Lapointe?

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Pour ces deux montants.

[*Français*]

L'hon. Raymond Simard: Cela ne me pose aucun problème.

We gotta go with it.

Le sénateur Jean Lapointe: Je propose l'adoption.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Avec le document sur les recettes et les dépenses?

Le sénateur Jean Lapointe: Oui, oui.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Est-il possible de faire une motion incluant ces éléments?

Le sénateur Jean Lapointe: Je ne sais pas.

Vous voulez que je fasse une motion en ce sens?

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Oui, en incluant le montant des recettes.

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Il faut présenter une motion d'ajournement.

L'hon. Raymond Simard: Madame la présidente, je propose que nous revenions pour une dizaine de minutes après le vote. Pouvons-nous procéder ainsi?

La coprésidente (Mme Susan Kadis): En fait, je ne peux pas. Il faut que je prenne la parole sur quelque chose à la Chambre.

L'hon. Raymond Simard: Est-ce que Marilyn pourrait présider cette séance?

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Nous avons une simple motion. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec cette proposition, à savoir l'augmentation de ces montants pour une somme au moins égale à ces deux montants... Mais nous insistons pour que cela soit clairement précisé sur papier...

L'hon. Raymond Simard: Je vais proposer d'augmenter les frais de déplacement et de subsistance internationaux de 10 à 13 000 $. Est-ce bien cela? C'est bien ce que nous demandons?

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Oui.

Le sénateur Jean Lapointe: Je propose également d'augmenter les services de soutien dont pourrait avoir besoin le poète officiel pour un montant maximum de 25 000 $, sur présentation de pièces justificatives. Est-ce bien cela?

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Oui, et il faut que cela soit revu à la fin du mandat du titulaire actuel du poste, qui est l'intention...

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Êtes-vous satisfait, sénateur?

Le sénateur Jean Lapointe: Oui.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Nous allons procéder au vote.

(La motion est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*])

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Y a-t-il une motion d'ajournement? M. Simard propose la motion.

Merci.

Elle est appuyée par...

Sénateur Lapointe.

[*Français*]

Le sénateur Jean Lapointe: C'est à moi de demander l'ajournement.

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Désolée. Nous devons aller voter maintenant. Il nous faut présenter une motion d'ajournement.

Une voix: Nous n'avons pas inclus le budget principal des dépenses.

La coprésidente (Mme Susan Kadis) Nous devrions approuver le budget principal des dépenses. C'était l'objet de la séance d'aujourd'hui et des questions. Nous n'avons pas vraiment eu la possibilité de l'examiner. C'est à vous de décider si vous voulez l'approuver ou si vous voulez revenir une autre fois sur ce sujet. Ce sera automatiquement reporté à la fin du mois de mai si nous ne le faisons pas.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Nous ne sommes pas obligés d'approuver maintenant ce budget. C'est simplement pour notre information.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): C'est apparemment acceptable. C'est principalement pour notre information et donc nous pouvons suspendre la séance.

L'hon. Raymond Simard: Il nous faudra dix minutes pour voter. Est-ce que les membres du comité seront encore ici?

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Non, je ne le pense pas. Il n'y en aura pas suffisamment pour que nous puissions voter. C'est simplement pour notre...

L'hon. Raymond Simard: Eh bien, je ne suis pas disposé à voter le budget principal des dépenses sans examiner tout ceci. Désolé.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Très bien, c'est très bien. Nous allons donc suspendre la séance.

L'hon. Raymond Simard: Je pense que nous devrions prendre quelques minutes et examiner tout cela. Sommes-nous vraiment pressés?

Mme Lynn Brodie (directrice générale, Service de ressources d'information et de documentation, Bibliothèque du Parlement): Nous allons rester ici.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): La séance est ajournée parce qu'il n'y a pas suffisamment de membres présents.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Vous ne voulez pas revenir?

Très bien. Je dois prendre la parole à la Chambre.

Cela ne devrait soulever aucune difficulté.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): C'est une session un peu folle comme tout le monde sait. C'est la même chose partout.

La coprésidente (Mme Susan Kadis): Nous sommes obligés de partir.

● (1655)

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Je pense que nous devrions essayer de nous réunir mais nous avons adopté la chose la plus importante—à savoir, le soutien destiné au poète officiel. Cela a été adopté. Cela sera en vigueur. Et nous entendrons des commentaires au sujet du budget.

Le sénateur Jean Lapointe: Très bien.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Le sénateur déclare que tout est bien.

Nous sommes désolés mais c'est ainsi. Vous trouverez la même situation chaotique dans toutes les autres salles.

[*Français*]

Madame, nous en sommes arrivés à une solution pour votre travail, qui a beaucoup de prestige et qui sera davantage soutenu. Nous vous remercions et vous souhaitons bonne chance.

Mme Pauline Michel (poète lauréate, Parlement du Canada): Merci. J'espère que j'aurai l'occasion de vous expliquer exactement...

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): Je vous remercie de votre présence et de votre contribution très appréciée.

[*Traduction*]

Le sénateur Lapointe le réciterait peut-être beaucoup mieux que moi. Je pourrais lire le poème mais je ne pense pas que ce soit le moment de lire de la poésie.

Le sénateur Jean Lapointe: Nous avons terminé? Très bien.

[*Français*]

J'ai rarement vu des poèmes bien traduits, que ce soit de l'anglais au français ou du français à l'anglais. Un poème ne se traduit pas.

La coprésidente (la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell): La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.